



**Napierville**  
*Vivre mieux, près de tout*

## **RÉSUMÉ EXÉCUTIF**

### **Plan de protection des sources d'eau potable de la Municipalité de Napierville**

#### **Puits St-Martin, Poupart, St-Alexandre et Anne-Marie**

---

### **POURQUOI CE PLAN ?**

La Municipalité de Napierville s'approvisionne en eau potable à partir de quatre puits souterrains : St-Martin, Poupart, St-Alexandre et Anne-Marie. Ces puits alimentent en eau potable 4 357 résidents de notre communauté.

Conformément à la réglementation québécoise (Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection – RPEP), la Municipalité a élaboré un plan de protection des sources d'eau potable. Ce plan a été rendu possible grâce au soutien financier du gouvernement du Québec, qui couvre 70 % des coûts admissibles via le Programme PEPPSEP du ministère de l'Environnement (MELCCFP).

L'objectif est simple : protéger votre eau potable aujourd'hui et pour les générations futures.

---

### **D'OÙ VIENT VOTRE EAU ?**

L'eau que vous consommez provient d'un aquifère rocheux fracturé, situé sous la surface du sol. Les quatre puits captent cette eau souterraine, qui est ensuite traitée avant d'être distribuée dans le réseau d'aqueduc municipal.

Deux systèmes de traitement sont en place :

- Un traitement catalytique au sable vert (puits Poupart);
- Un système membranaire de nanofiltration (puits St-Martin, St-Alexandre et Anne-Marie).

L'eau distribuée est de qualité et respecte l'ensemble des normes québécoises en vigueur.

---

### **QU'EST-CE QU'UNE AIRE DE PROTECTION ?**

Autour de chaque puits, des aires de protection ont été délimitées. Ces zones définissent les secteurs dans lesquels certaines activités doivent être encadrées ou restreintes pour éviter la contamination de l'eau souterraine.






Il existe trois types d'aires de protection :

Aire	Description
Immédiate	Rayon de 30 mètres autour du puits — accès très restreint
Intermédiaire	Zone où l'eau met entre 200 et 550 jours pour atteindre le puits
Éloignée	L'ensemble du territoire d'alimentation du puits

Ces aires s'étendent sur le territoire de Napierville, mais aussi sur les municipalités voisines de Saint-Cyprien-de-Napierville, Saint-Jacques-le-Mineur, Saint-Patrice-de-Sherrington et Saint-Édouard.

## QUELLES SONT LES MENACES IDENTIFIÉES ?

Une analyse rigoureuse a permis d'identifier les principales menaces pouvant affecter la qualité de notre eau souterraine. Parmi celles-ci :

-  **Activités agricoles** dans les aires de protection (épandage de fertilisants et de pesticides);
-  **Entreprises de transport et garages** (risques de déversements d'hydrocarbures);
-  **Voie ferrée** traversant les aires éloignées (risque de déraillement et déversements accidentels);
-  **Site industriel Recochem** (contamination historique des eaux souterraines encadrée par un piège hydraulique);
-  **Systèmes d'assainissement individuels** (fosses septiques dans les secteurs non desservis par le réseau d'égout).

Il est important de noter que l'eau distribuée aux citoyens est suffisante, saine et conforme aux normes. Ce plan vise à maintenir et à améliorer cette protection de façon proactive.

## CE QUE LA MUNICIPALITÉ S'ENGAGE À FAIRE

Le plan de protection comprend cinq grandes orientations d'action :

**1. Informer les employés et partenaires municipaux** Diffusion des informations du plan à tous les services concernés, affichage des cartes des aires de protection dans les bâtiments municipaux et intégration des données dans les réseaux sociaux et de gestion municipal.

**2. Mieux connaître les activités commerciales et industrielles** Rencontres avec les entreprises situées dans les aires de protection afin d'évaluer les risques associés à leurs activités et d'encourager de bonnes pratiques.

**3. Se préparer aux situations d'urgence** Élaboration de plans d'intervention pour les situations suivantes :





- Bris du réseau d'égout dans les aires de protection;
- Déraillement d'un train et déversement de produits contaminants;
- Bris du piège hydraulique au site Recochem.

**4. Collaborer avec les municipalités voisines et la MRC** Établissement de partenariats durables avec Saint-Cyprien-de-Napierville et la MRC des Jardins-de-Napierville pour une protection coordonnée de la nappe d'eau souterraine.

---

## VOTRE RÔLE EN TANT QUE CITOYEN

La protection de l'eau potable est une **responsabilité partagée**. Voici quelques gestes simples qui font une différence :

-  Vérifier l'état de votre réservoir d'huile à chauffage (si vous l'avez);
  -  Utiliser les pesticides et fertilisants de façon responsable;
  -  Signaler tout déversement accidentel à la Municipalité;
  -  Respecter les zones affichées autour des puits de captage.
- 

## POUR EN SAVOIR PLUS

Le plan de protection complet est disponible sur le site Web de la Municipalité de Napierville.

**Municipalité de Napierville** 260, rue de l'Église, Napierville (Québec) J0J 1L0

 450-245-7210  [www.napierville.ca](http://www.napierville.ca)

**Responsable — Travaux publics** : Diego Pulido [dpulido@napierville.ca](mailto:dpulido@napierville.ca)